

Devenir enseignant spécialisé certifié dans l'EC83 : 3 étapes clés

Être enseignant titulaire du 1^{er} ou du 2nd degré en exercice sur un poste spécialisé (Regroupement d'adaptation – ULIS – SEGPA)



Après accords du Chef d'établissement et de la Coordinatrice Education inclusive candidater à la formation Formiris préparant à l'examen du CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'Education inclusive)



Obtenir le CAPPEI pour pouvoir devenir enseignant spécialisé certifié et continuer à exercer sur poste spécialisé